



# COMMUNIQUE DE PRESSE

Fos sur Mer, le 4 novembre 2013

## **Incendie sur le centre de traitement multifilière des déchets EveRé** **POINT DE SITUATION AU 4 NOVEMBRE 2013**

### **Fin de l'intervention des pompiers en cours**

Le SDIS des Bouches du Rhône a allégé le dispositif déployé précédemment, tout en maintenant une étroite surveillance. Environ 80 sapeurs pompiers étaient sur place toute la journée de lundi, afin de poursuivre l'extinction de quelques foyers résiduels, dont la température a très nettement baissé. Aucune victime n'est à déplorer.

### **Les recherches sur la cause du départ de feu sont en cours**

Une expertise va être menée afin de déterminer la cause du départ de feu. Ce qui apparait lors des premières constatations, c'est que le départ de feu a eu lieu dans le bâtiment où se déroulent les opérations de tri secondaire des déchets.

### **L'état des lieux des dégâts**

Grâce à l'intervention du SDIS et aux moyens propres à l'installation, l'Unité de Valorisation Énergétique n'a pas été affectée par cet incendie. De la même façon, les deux digesteurs de l'Unité de Valorisation Organique ainsi que les systèmes de valorisation énergétique du biogaz et les tubes de pré-fermentation sont intacts, le départ de feu ayant eu lieu en dehors du périmètre de ces installations.

Néanmoins l'ensemble du site est pour l'heure à l'arrêt. Des expertises sont en cours afin de proposer un redémarrage partiel dans les meilleurs délais, avec toutes les conditions de sécurité qui s'imposent dans le cadre de l'exploitation normale de ce type d'installation. Un contour plus précis du calendrier devrait pouvoir être proposé d'ici jeudi 7 novembre.

### **Des mesures de surveillance supplémentaires prises conformément aux demandes de la Préfecture des Bouches du Rhône**

La préfecture des Bouches du Rhône a demandé le 3 novembre la mise en œuvre d'un certain nombre de mesures de contrôle de la qualité de l'air et de l'environnement autour du site.

Ainsi des échantillonnages de sols et de végétaux ont déjà été réalisés aujourd'hui et se poursuivront dans les jours à venir.

### **Des solutions alternatives opérationnelles dès maintenant pour le traitement des déchets de MPM**

Cet événement n'a aucun impact sur la collecte des déchets des habitants de la Communauté urbaine de Marseille Provence Métropole. Depuis aujourd'hui et dans l'attente d'un redémarrage partiel des installations, les déchets de la CUMPM sont envoyés vers des centres de stockage situés dans le département des Bouches du Rhône (Jas de Rhodes et Septèmes les Vallons).

*Pour rappel, EveRé ne reçoit que les ordures ménagères résiduelles, c'est-à-dire après que les habitants aient effectué les opérations de tri en vue du recyclage au travers du dispositif déployé par la CUMPM.*

### **Contact Presse**

Bérenger SATEL-PONGY // Responsable Environnement et Communication d'EveRé

Tél : 04 42 05 76 11 / Port : 06 29 50 34 98 / Mail : b.saltel@evere.fr